



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# L'Etat et vous...

## LETTRE D'INFORMATION DE LA PREFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Numéro 17 - Mars 2007



[www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr)

## Edito...



La qualité de la vie des habitants d'un territoire repose en grande partie sur l'importance et l'adéquation des services publics à leurs besoins. Saint-Pierre-et-Miquelon

est particulièrement bien doté de ce point de vue.

Les nombreux besoins essentiels des habitants : éducation, santé, sécurité, solidarité... sont pris en charge de manière permanente et moderne par l'Etat, les Collectivités et les différents organismes publics ou privés qui gèrent un service public. Ils sont trop nombreux pour qu'ils soient cités ici.

Je souhaite rendre ici un hommage particulier à tous les agents qui font vivre ces services avec compétence, disponibilité et dans un esprit de solidarité. Tout service public repose sur la continuité, l'égalité d'accès, et l'adaptation permanente aux besoins de la population. Il a un coût très élevé pour la collectivité ; il faut donc qu'il soit toujours le plus performant possible.

Ces services publics sont une richesse pour l'archipel et sans doute à la base de son développement économique, social et culturel.

**Yves Fauqueur,**  
Préfet de  
Saint-Pierre-et-Miquelon

## SOMMAIRE

- **A LA UNE** : Pourquoi un nouveau statut pour l'archipel ?
- **DOSSIER** : L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- **ZOOM SUR...** : L'État aux côtés des collectivités de l'archipel - Sécurité : un faible taux de délinquance sur l'archipel - L'annuaire des artistes - Les plongeurs du Fulmar
- **EN BREF...**

## A La Une

### Pourquoi un nouveau statut pour l'archipel ?

L'objectif de la loi organique, et de la loi ordinaire portant diverses dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer, publiées au journal officiel du 22 février 2007, est à la fois la clarification du statut et le développement de la démocratie locale et collectivités d'outre-mer.

Ce nouveau statut permet l'entrée en vigueur de la révision constitutionnelle de 2003.

Elle apporte aux collectivités d'outre-mer en général, et à Saint-Pierre-et-Miquelon en particulier, deux garanties essentielles :

- celle de leur appartenance à la République, consacrée de manière solennelle par la désignation de manière nominative de chacune d'elles dans la Constitution ;
- celle de la garantie démocratique fondamentale selon laquelle chaque évolution importante ne pourra se faire sans le consentement des électeurs concernés.

La Constitution révisée a, par ailleurs, notablement assoupli le cadre institutionnel et juridique de l'outre-mer, en créant des marges de manœuvre et d'adaptation jamais atteintes auparavant.

Parmi les nombreuses améliorations, il faut retenir celles développant la pratique démocratique, et celles rendant le droit applicable plus lisible : le statut de Saint-Pierre-et-Miquelon est dorénavant intégré dans le code général des collectivités territoriales, afin de bien montrer que pour spécifique que soit son statut, notre archipel fait partie du grand ensemble des collectivités territoriales de la République. En outre, bien que ces deux lois soient complexes et volumineuses, elles ont l'avantage d'être exhaustives, et de rassembler les dispositions dispersées jusqu'alors dans plusieurs codes. La création d'une chambre territoriale des comptes spécifique pour l'archipel a été décidée, comme pour les autres collectivités d'outre-mer.





## Dossier...

# L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

Interview de Monsieur Bruno LETOURNEL, chef du service de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.



**L'Etat et Vous : quel est le statut de l'ONCFS et son organisation à Saint-Pierre et Miquelon ?**

**Bruno LETOURNEL :** L'ONCFS est un établissement public, placé sous la double tutelle du Ministère de l'Ecologie et de celui de l'Agriculture. Le service local de l'ONCFS fait partie de la Délégation Régionale Outre-Mer basée en Guyane. Il est composé de deux agents de l'environnement, et a été renforcé en 2006 par un mi-temps d'un volontaire civil à l'aide technique (VCAT) qui mène, dans le domaine de la faune locale, des études et des recherches, et apporte son soutien technique pour le suivi et la gestion de celle-ci.

**EEV : Quelles sont les spécificités de l'ONCFS de l'Archipel ?**

**BL :** L'ONCFS local se distingue par un partenariat fort établi depuis 1992 avec la Fédération locale des Chasseurs au travers notamment de la signature d'une convention de mutualisation des moyens humains et matériels. Chaque partenaire conserve néanmoins ses missions spécifiques.

**EEV : Quelles sont, en dehors de l'organisation de l'examen du permis de chasser, les principales missions de l'ONCFS ?**

**BL :** Ces missions sont de divers ordres. La principale est la police de la chasse et de l'environnement. Celle-ci représente 70% du temps de travail et s'est traduite en 2006 par le relevé de 6 infractions. Les principaux contrôles en ce domaine portent sur le respect du plan de gestion de la chasse au cerf de Virginie, sur la chasse aux gibiers migrateurs et aux petits gibiers sédentaires, et sur la lutte contre le braconnage du grand gibier.

Une autre mission importante pour nous est la **réalisation d'études et de recherches** concernant la conservation, la restauration et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats. A ce titre, un rapport a été présenté aux acteurs concernés portant sur le cycle de fluctuation de la population de lièvres d'Amérique dans l'archipel. Cette étude est le résultat de sept années de collecte de données sur le terrain avec la participation de nombreux chasseurs. Le rapport propose des outils d'aide à la gestion des populations d'herbivores sur l'archipel en vue d'atteindre et de respecter l'équilibre sylvo-cynégétique.

L'ONCFS joue également un rôle important, en terme **d'appui technique à l'Etat** pour l'évaluation de l'état de la faune sauvage ainsi que le suivi de sa gestion, et pour l'élaboration et l'évaluation de documents de gestion de la faune sauvage et de l'amélioration de la qualité de ses habitats. Ainsi, et dans le cadre de la préservation de la biodiversité en Outre-Mer, le service s'est engagé dans un important travail sur la création d'un plan stratégique de

protection de la biodiversité, en collaboration avec les services de l'Etat et différents partenaires associatifs.

Enfin, dans le cadre de la **promotion de la chasse durable**, le service est chargé d'accompagner, aux côtés des instances cynégétiques, l'évolution des pratiques de chasse : respect de la réglementation, des règles de sécurité, des bonnes pratiques de gestion.



Photo : ONCFS 975

### Quelques activités menées par l'ONCFS

- études et inventaires de l'abrutissement de la végétation soumise à la dent du gibier ;
- recensement d'anatidés à forte valeur patrimoniale ;
- recensement de phocidés ;
- recensement aérien d'anatidés marins dans la région de l'Atlantique Nord-Ouest, en collaboration avec le service canadien de la faune en charge de la gestion des populations de gibiers migrateurs ;
- inspection des plages en vue de la recherche des oiseaux souillés d'hydrocarbures, toujours en collaboration avec les homologues canadiens ;
- recensement des populations de cerfs de Virginie de Langlade-Miquelon et du Cap de Miquelon ;
- comptage des lièvres arctiques (par Indice kilométrique d'abondance) dans les Mornes de Miquelon ;
- participation aux comptages d'oiseaux de Noël ;

### Pour plus de renseignements :

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)  
Tél/Fax : 05 08 41 49 10, courriel : [SD975@oncfs.gouv.fr](mailto:SD975@oncfs.gouv.fr)  
site internet : [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)



# Zoom sur...

## L'Etat aux côtés des collectivités de l'archipel

**Outre les dotations de fonctionnement qu'il alloue aux collectivités locales de la République, l'Etat participe au travers de subventions d'investissement aux travaux d'infrastructure programmés par celles-ci.**

Un certain nombre de dotations financières de l'Etat sont fonction de critères objectifs : population, réseau routier... C'est ainsi qu'il a accordé l'an dernier environ 4,6 M€ au conseil territorial, 1,5 M€ à la commune de Saint-Pierre et 500 000 € à celle de Miquelon-Langlade.

En outre, et toujours en 2006, l'Etat a accordé des aides spécifiques à l'investissement, principalement pour les communes : 1,1 M€ à Saint-Pierre, 865 000 € à Miquelon et 350 000 € au conseil territorial.

Enfin, exceptionnellement, compte tenu de la situation difficile des budgets des collectivités, marquée par une faibles-

se persistante de leurs ressources, l'Etat a apporté des subventions à hauteur de 2,3 M€ au conseil territorial, 435 000 € à la commune de Saint-Pierre et 170 000 € à celle de Miquelon-Langlade.

Ces aides sont accompagnées d'un engagement de ces collectivités de procéder à une restructuration financière de leur budget avec l'Etat.



Bientôt un nouveau réaménagement du centre-bourg de Miquelon

Photo : Alain Orsiny

## Sécurité : un faible taux de délinquance sur l'archipel

**La collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon connaît traditionnellement un faible taux de délinquance. Avec un taux de criminalité inférieur à 20 pour 1000 habitants l'archipel se situe bien en deçà de la moyenne nationale (66/1000 hbts).**

Au cours de l'année 2006, **128 faits délictueux** ont été constatés par la gendarmerie nationale, dont **24 liés à la délinquance de voie publique**. Il s'agit essentiellement des délits contre les personnes (26), vols simples (22), dégradations de biens (17), délits économiques et financiers (17), infractions à la législation sur les stupéfiants (7).

La délinquance des mineurs reste faible : 11 mineurs ont été mis en cause pour des faits commis en 2006.

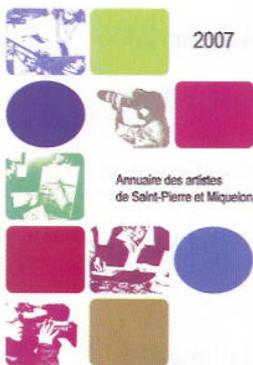
Par ailleurs 57 contraventions ont été établies : 44 pour des

dégradations de biens publics ou privés et 13 pour des violences légères.

L'activité de la gendarmerie de Saint-Pierre-et-Miquelon se caractérise par un taux de résolution des affaires particulièrement élevé. En 2006, il a atteint 67% en moyenne, soit 10 point de plus qu'en 2005.

Dans le domaine de la sécurité routière 120 infractions ont été relevées, dont : 30 excès de vitesse, 9 conduites sous l'emprise de l'alcool, 5 défauts de permis de conduire, 12 non-respects d'un stop, 6 défauts d'assurance.

## Première édition de l'annuaire des artistes de l'archipel



**La collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon est riche de femmes et d'hommes disposant de talents artistiques reconnus, qu'il convient de faire connaître et mettre en valeur au-delà de nos frontières. C'est ainsi qu'est née l'idée d'éditer un annuaire recensant de la manière la plus exhaustive possible, les artistes de l'Archipel.**

Depuis de nombreuses années, l'Etat s'est engagé dans une politique dynamique de soutien à la vie culturelle sur l'Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, à laquelle sont associés les élus des

collectivités territoriales et les partenaires associatifs.

Cette politique se traduit par un soutien financier du ministère de la Culture qui s'élève en moyenne à 230 000 € par an sous forme d'aides diverses aux projets culturels.

Dans ce cadre, et à la suite d'un travail mené depuis plusieurs mois par le délégué à la vie associative en partenariat avec l'association Arts'chipel un annuaire des artistes a été réalisé. Il recense les artistes disposés à se déplacer à l'extérieur de l'archipel ou à exporter leurs œuvres dans le cadre de manifestations culturelles.

Lancé officiellement en décembre 2006, il constitue un document de référence, édité en 2000 exemplaires, qui a été adressé à un réseau de diffuseurs culturels et organismes publics en métropole, mais également en Amérique du nord : ambassades, consulats, centres culturels...

Le document est consultable sur le portail internet des services de l'Etat : [www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr)

### Pour plus de renseignements :

Direction Territoriale de la jeunesse, des sports et de la vie Associative  
Tél : 05.08.41.17.70 Fax : 05.08.41.17.72  
Courriel : [dtjs@cheznoo.net](mailto:dtjs@cheznoo.net)  
Association Art'Chipel  
BP 2050 courriel : [artschipel@spmnet.com](mailto:artschipel@spmnet.com)  
Site web : [www.deferlantesatlantiques.com](http://www.deferlantesatlantiques.com)

# Les plongeurs du FULMAR



Ancien chalutier à perches Jonathan, le FULMAR est depuis juillet 1997, une unité de la gendarmerie maritime bien connue des habitants de l'Archipel. Ses missions sont axées sur la sauvegarde des personnes et des biens, l'exécution des lois, des règlements et des décisions gouvernementales et la défense des droits souverains et des intérêts de la France et de la collectivité.

Dans le cadre de ses missions habituelles, le patrouilleur Fulmar dispose de deux personnels plongeurs. Deux membres de l'équipage sont titulaires d'une qualification de plongeur de bord délivrée

par la Marine Nationale et d'un stage particulier dédié aux opérations en eaux froides, ces plongeurs sont aptes à intervenir de jour comme de nuit, 365 jours par an.

Leur niveau d'entraînement est en permanence entretenu par des exercices réguliers, qui peuvent être menés conjointement avec les plongeurs de la Direction de l'Équipement ou des différents services canadiens et permettent d'assurer des opérations communes en contexte réel.

Ils peuvent recevoir des missions à caractère judiciaire par leur qualité de gendarmes, mais leur engagement se fait le plus souvent

dans le cadre de l'action de l'Etat en mer : assistance à un navire en difficulté ou à une personne en mer, ou lors d'opérations de recherche comme c'est le cas pour le navire 'Ravenel', pour lequel l'Etat effectue régulièrement des recherches, consacrant son devoir de mémoire à ces marins disparus.



## En Bref...

### ◆ Un site internet pour la direction de l'équipement

Destiné à faciliter la vie des usagers, le site web de la direction de l'équipement offre de nombreux renseignements pratiques et permet le téléchargement d'imprimés et de guides.

Il a pour but également de présenter le service et ses différentes missions et d'offrir une vitrine sur notre archipel pour les internautes de l'extérieur. Le lancement de ce site n'est qu'une première étape. D'autres rubriques verront le jour au fur et à mesure.

Site web : [www.Saint-Pierre-et-Miquelon.equipement.gouv.fr](http://www.Saint-Pierre-et-Miquelon.equipement.gouv.fr)

### ◆ Semaine de la langue française

Organisée chaque année par le ministère de la culture et de la communication, la semaine de la Langue française (du 10 au 20 mars) a pour ambition d'offrir au grand public l'occasion de fêter la langue française en lui manifestant son attachement, en célébrant joyeusement sa vitalité et en démontrant qu'elle est multiple, mais également fédératrice d'un espace culturel commun à tous les francophones.

Sur l'archipel, les élèves des classes terminales des carrières sanitaires et sociales et de BEP hôtellerie restauration ont participé à l'opération en organisant une exposition intitulée « Exposition à plats » illustrant à leur manière les 10 mots retenus cette année. Le Francoforum s'est également associé à cette manifestation.

Site web : [www.semainelf.culture.fr](http://www.semainelf.culture.fr)

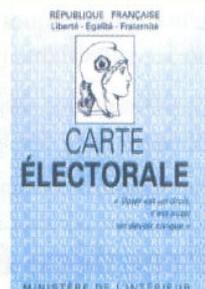
### ◆ Prestations familiales et dispositif de retraite anticipée : de nouvelles dispositions pour l'avenir

L'ordonnance du 22 février 2007 va améliorer la situation des familles de l'archipel, en alignant le régime des allocations familiales sur celui de la métropole et en rendant applicables à l'archipel les dispositions relatives au complément familial, à la

prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) et à l'allocation de rentrée scolaire. Un décret viendra en préciser les conditions d'application. Le même texte rend applicable à l'archipel le dispositif de retraite anticipée des assurés ayant commencé à travailler jeunes et ayant une longue carrière.

### ◆ A noter : élections 2007

A la différence des électeurs de métropole qui voteront le dimanche, les électeurs de Saint-Pierre-et-Miquelon sont appelés à se rendre aux urnes les **samedis 21 avril et 5 mai 2007** pour les présidentielles et les **samedis 9 juin et 16 juin 2007** pour les législatives.



### Les chiffres de l'emploi pour 2006

Une moyenne de **267** demandeurs d'emploi dont :

- 37 % de jeunes de moins de 31 ans
- 20 % de chômeurs inscrits depuis plus d'un an et
- 7 % depuis plus de deux ans.

**44** contrats d'accompagnement dans l'emploi

**15** contrats d'accès à l'emploi

**8** jeunes en apprentissage

**39** personnes orientées vers une action d'insertion

**27** jeunes en formation avec le bénéfice du Projet Initiative Jeune

**5** jeunes ayant reçu une aide à la création d'entreprise

Préfecture  
de Saint-Pierre-et-Miquelon :  
Place du Lieutenant-Colonel-Pigeaud  
B.P. 4200 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon  
Tél. : 05 08 41 10 10 - Fax : 05 08 41 25 46  
[www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr)

Directeur de la publication :  
Yves FAUQUEUR, Préfet

Responsable de la rédaction :  
Maurice BUNEL, chef de Cabinet du Préfet

Document réalisé avec le concours des  
services déconcentrés de l'État

Conception et impression :  
Saint-Pierre - Imprimerie administrative.